

La base aérienne de Rochefort, un fort ancrage dans l'économie locale

Insee Analyses Nouvelle Aquitaine • n° 166 • Octobre 2025



Avec plus de 3 000 emplois militaires en 2023, la base aérienne de Rochefort est le deuxième employeur de Charente-Maritime. À ces emplois directs s'ajoutent des retombées indirectes et induites : les dépenses de la base auprès de fournisseurs ou de prestataires de services et surtout celles de consommation des militaires et des fournisseurs, de leurs familles, génèrent 860 emplois supplémentaires dans l'économie locale. Au total, ce sont 3 900 emplois qui dépendent de la présence de cette installation militaire, soit 2,0 % des emplois du département et 7 300 habitants concernés (1,1 % de la population charentaise-maritime).

L'impact économique de la base aérienne rayonne ainsi essentiellement sur les 46 communes environnantes regroupant 95 % des emplois salariés et 80 % des habitants liés à l'activité de cette installation. Dans ce périmètre, 13 % des emplois et 6 % des habitants sont liés à la présence de la base.

Les emplois générés par les dépenses de consommation se situent dans un large éventail d'activités, principalement dans la santé, l'administration publique et le commerce.

En partenariat avec :

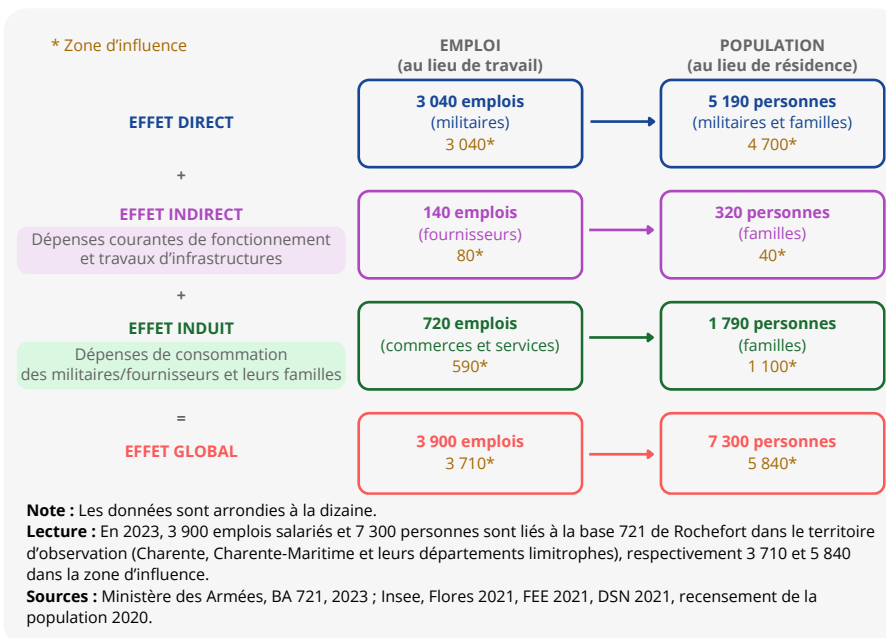


Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et le Ministère des Armées. Elle fait partie d'une série de publications sur la base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle.

La base aérienne 721 de Rochefort (BA 721) s'étend sur 230 hectares au sud de la ville, à cheval sur trois communes : Échillais, Soubise et Saint-Agnant. Cette installation fait partie du réseau des 21 bases aériennes de France métropolitaine, dont six sont situées en Nouvelle-Aquitaine.

Depuis 2011, la BA 721 est intégrée à la base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle (BdD RSC), dont elle héberge le commandement. Elle joue un rôle clé dans la formation militaire puisqu'elle abrite l'école de formation des sous-officiers de l'Armée de l'Air et de l'Espace (AAE), accueillant de nombreux élèves militaires aux côtés des militaires de carrière ► [encadré 1](#). Si l'AAE représente 95 % des effectifs de la base, d'autres corps d'armée y sont également présents, notamment l'Armée de terre et la Marine nationale.

► 1. Impact de la base aérienne de Rochefort sur le territoire d'observation et la zone d'influence



Deuxième employeur de Charente-Maritime

En 2023, la base aérienne de Rochefort emploie 3 040 militaires, hors personnel civil ► [figure 1](#) ► [encadré 2](#). Il s'agit du deuxième plus grand employeur du département, après le centre hospitalier

de La Rochelle. La présence de l'École de formation des sous-officiers de l'AAE au sein de la base implique une part importante d'élèves. Ils représentent 69 % des effectifs de la base, les autres étant des militaires de carrière (25 %) ou des réservistes présents à temps partiel sur la base (6 %). La moyenne d'âge

est de 27 ans (22 ans pour les élèves, 40 ans pour les militaires de carrière ainsi que pour les réservistes). La part de femmes présentes dans la base (27 %) est particulièrement marquée parmi les militaires de carrière (32 %), par rapport aux élèves militaires (25 %). Près des trois quarts des militaires résident dans la base, du fait du fort contingent d'élèves vivant quasiment tous sur place. À l'inverse, cinq militaires de carrière sur six résident en dehors.

Les militaires de la base sont accompagnés de 930 conjoints et 1 220 enfants, dont une partie vit encore dans le foyer familial, soit un total de 5 190 habitants.

3 900 emplois générés par la base aérienne

Les 3 040 emplois présents sur la base aérienne constituent l'**effet direct** de la base sur le territoire. Mais celle-ci génère également des **emplois indirects** en sollicitant des entreprises pour subvenir à son fonctionnement courant et à ses travaux d'infrastructures, participant donc à la vie économique locale. Enfin, la consommation quotidienne (alimentation, services, etc.) de ces personnes travaillant directement ou indirectement pour la BA 721, mais aussi de leurs familles, génère à son tour des emplois : c'est l'**effet induit**. Le cumul de ces trois composantes constitue l'influence économique de la base aérienne.

En 2023, la base a dépensé 7,7 millions d'euros pour son fonctionnement auprès d'entreprises dont les établissements étaient localisés dans les départements de Charente et Charente-Maritime ainsi que leurs départements limitrophes (nommés « territoire d'observation » dans cette étude), générant ainsi 140 emplois indirects. Ce montant ne représente pas le budget total de fonctionnement de la base aérienne, certains des fournisseurs et prestataires de services étant mobilisés notamment via des marchés nationaux et localisés hors de cette zone. Pour plus des deux tiers, ces emplois indirects se situent dans des établissements locaux dont l'activité est l'entretien des bâtiments et des espaces verts (68 %) puis la construction (14 %) ou bien encore l'industrie alimentaire (8 %).

Pour répondre aux dépenses courantes de consommation des militaires et des salariés indirects, de leurs familles, 720 emplois induits sont nécessaires. Au total, en cumulant ces trois effets, ce sont donc 3 900 emplois qui sont liés à la présence de la base. En Charente-Maritime, 1,9 % des emplois sont de ce fait générés par la BA 721.

► Encadré 1 – Base aérienne de Rochefort, un pôle unique de formations

S'armer pour le futur, la devise de l'École de formation des sous-officiers de l'armée de l'Air et de l'Espace (EFSOAAE), implantée sur la base école de Rochefort (BER), souligne les enjeux que représente la formation des aviatrices et aviateurs non officiers pour l'AAE. Cette école s'appuie sur des ressources humaines issues des unités opérationnelles de l'AAE et sur des outils pédagogiques en constante évolution.

Elle est responsable de l'ensemble de la formation militaire de tous les sous-officiers de l'AAE, soit près de 60 % de son effectif militaire d'active. Pôle unique de formation aux métiers de la maintenance aéronautique du ministère des Armées, l'EFSOAAE forme la totalité des sous-officiers et officiers marins mécaniciens aéronautiques des trois armées (Air, Marine, Terre), ainsi que de la Gendarmerie.

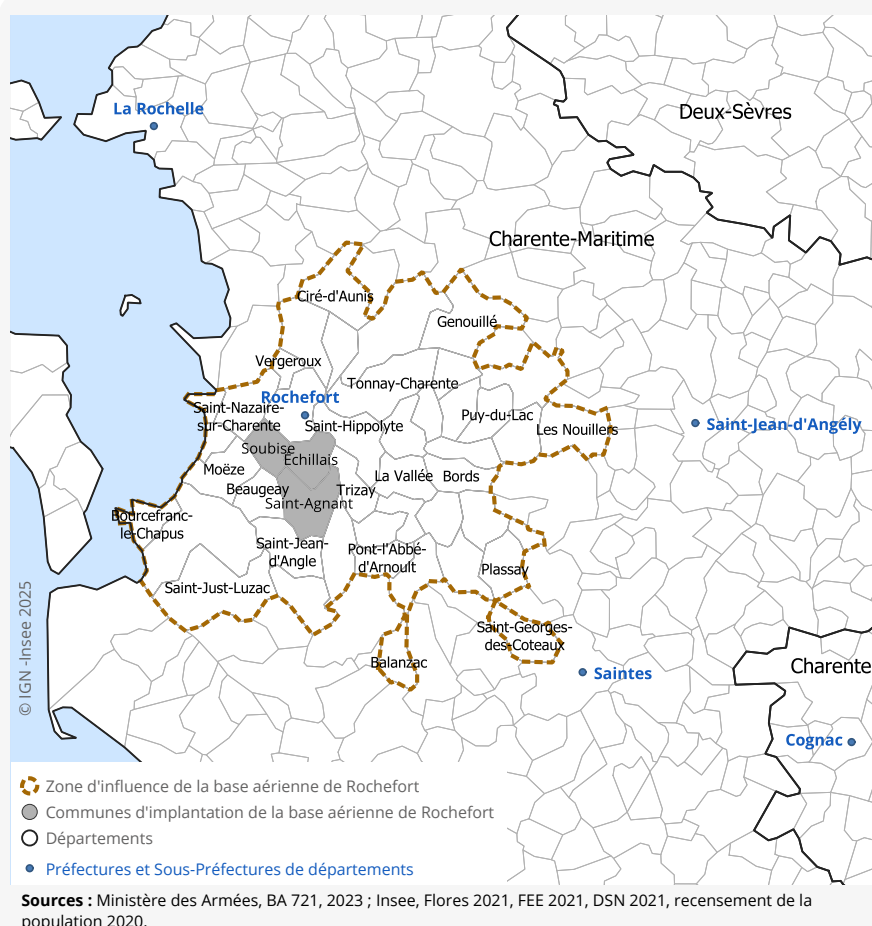
Désormais pôle d'excellence de la formation à la maintenance aéronautique de la Défense, et certifiée aux normes aéronautiques européennes, la BER poursuit également la formation des autres spécialités de mécaniciens de l'armée de l'Air (logisticiens, électrotechniciens, techniciens des systèmes d'information et de communication...). Elle développe par ailleurs de nombreux partenariats avec ses homologues étrangers, mais également avec l'industrie aéronautique et l'Éducation nationale.

La population concernée par l'activité de la base aérienne représente l'équivalent de 7 300 habitants dans le territoire d'observation, avec 5 190 habitants dépendant directement de la base (militaires et familles proches), auxquels s'ajoutent les 320 habitants (salariés et familles proches) liés aux emplois indirects et les 1 790 habitants (salariés et familles proches) liés aux emplois induits ► **méthode**. Ainsi, 1,1 % des Charentais-Maritimes sont liés à la base aérienne.

13 % des emplois de la zone d'influence en lien avec la présence de la base

Au sein du territoire d'observation, une zone plus restreinte, dite zone d'influence, où l'économie locale engendrée par la présence de la base est la plus forte, rassemble 46 communes. Elle s'étend autour des communes d'implantation de la base aérienne ► **figure 2**.

► 2. Localisation de la zone d'influence de la base aérienne de Rochefort



Chaque commune de ce territoire accueille un nombre d'emplois (respectivement d'habitants) non négligeable par rapport à l'ensemble des emplois (respectivement des habitants) présents dans la commune.

La zone d'influence regroupe ainsi 3 710 emplois en lien avec la base, dont 3 040 emplois militaires auxquels s'ajoutent 80 emplois indirects et 590 emplois induits. Ainsi, 95 % du total des emplois du territoire d'observation en lien avec la présence de la base sont présents dans la zone d'influence. Les emplois liés à la base représentent 13 % de l'ensemble des emplois de cette dernière. Ils sont nettement concentrés sur les trois communes d'implantation de la base (principalement du fait du rattachement des emplois militaires à ces communes), à Rochefort, ville voisine la plus peuplée, et également à Saint-Georges-des-Coteaux, plus éloignée, grâce notamment à l'implantation d'établissements fournisseurs fortement sollicités par la base (principalement pour l'entretien et les travaux dans les bâtiments) générant de nombreux emplois indirects ► **figure 3**.

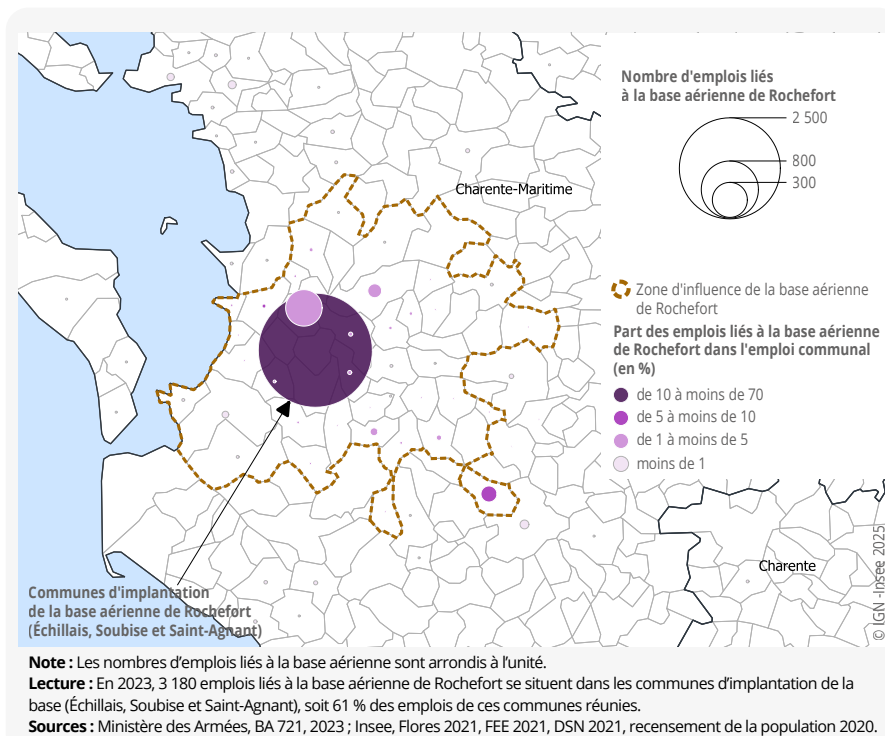
Un large rayonnement de la base sur les populations

La zone d'influence concentre également 80 % des habitants en lien avec la base de défense, soit 5 840 habitants (6 % des habitants de la zone). Les trois communes d'implantation de la base (Échillais, Soubise et Saint-Agnant) accueillent 3 480 habitants liés à la base dont des élèves militaires, ce qui représente 36 % de leur population cumulée ► **figure 4**. Bien que l'impact principal de la base soit concentré sur les communes où elle est directement implantée, l'influence économique s'étend de manière significative à d'autres localités environnantes. À Rochefort, 3 % de la population (soit 630 habitants) est économiquement liée à la présence de la base. C'est également le cas à Tonnay-Charente (260 personnes). À Pont-l'Abbé-d'Arnoult, 6 % de la population (110 habitants) a des liens avec la base. Malgré des effectifs moindres, la proportion d'habitants concernés est particulièrement élevée à Beaugéay, commune attenante à Saint-Agnant, où 9 % de sa population entretient des liens économiques avec cette infrastructure. D'autres communes présentent également une connexion économique notable, avec plus de 6 % de leur population liée à la base. C'est le cas notamment de Saint-Nazaire-sur-Charente (située à l'ouest de Soubise), Saint-Jean-d'Angle (au sud de Saint-Agnant), Trizay et Saint-Hippolyte (à l'est d'Échillais).

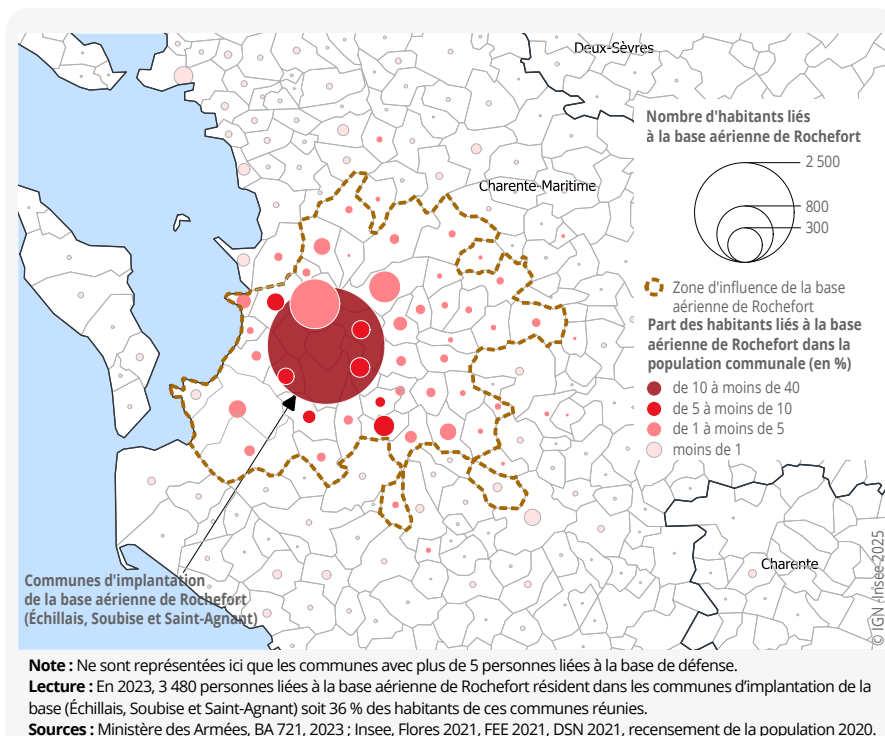
► Encadré 2 – 250 civils complètent les effectifs de la base aérienne de Rochefort

Aux côtés des 3 040 militaires, la base aérienne de Rochefort emploie également 250 personnes issues de la société civile, soit plus de la moitié des effectifs civils employés par la base de défense (hors site de La Rochelle). Elles occupent principalement des postes administratifs et liés à la restauration. Elles n'ont cependant pas été intégrées au calcul de l'influence de la base aérienne, faute de données exhaustives disponibles les concernant. Ainsi, l'estimation de l'influence de la BA 721 est effectuée à minima, avec 8 % de son personnel non pris en compte.

► 3. Nombre et part des emplois liés à la base aérienne de Rochefort selon la commune de travail



► 4. Localisation des habitants liés à la base aérienne de Rochefort selon la commune de résidence



Des emplois induits majoritairement dans le secteur non marchand

Les emplois induits par les dépenses courantes de consommation des militaires et des salariés assurant les dépenses de fonctionnement de la base, ainsi que de leurs familles, couvrent un large éventail d'activités ► **figure 5** relevant majoritairement de la **sphère présentielle** de l'économie.

Les emplois induits sont majoritairement situés dans le secteur non marchand (55 %), principalement dans la santé humaine et l'action sociale (activités hospitalières notamment) puis dans l'administration publique (établissements de services budgétaires et fiscaux, des douanes, etc.) et dans l'enseignement, en particulier élémentaire avec notamment les 290 enfants de militaires de la base en âge d'être inscrits à ce niveau scolaire. Dans le secteur marchand, les dépenses de consommation génèrent beaucoup d'emplois dans le commerce (notamment dans les hypermarchés et supermarchés), dans la construction (en premier lieu dans les activités de travaux de maçonnerie puis les activités de travaux d'installation électrique) et dans le secteur de la restauration (essentiellement restauration traditionnelle ou de type rapide). ●

Laurent Brunet, Hugues Ravier (Insee),
Jean-Luc Prigent (Ministère des Armées)

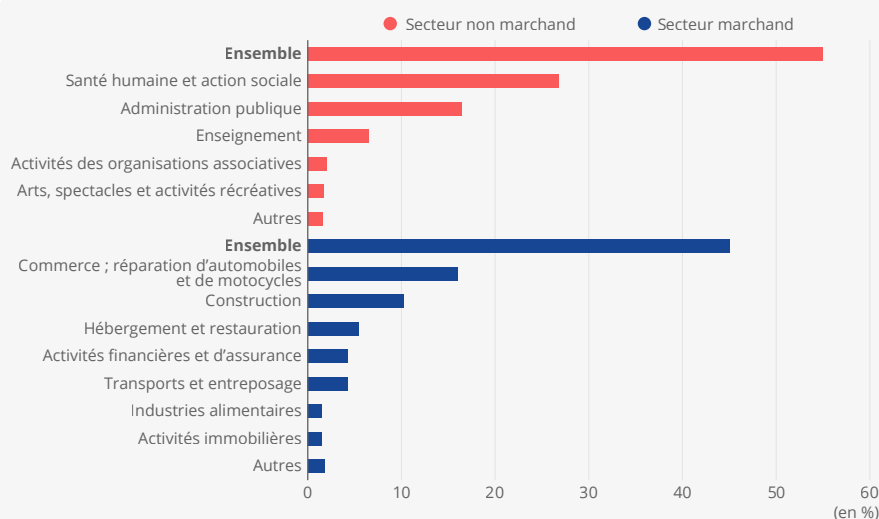


Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour en savoir plus

- Brunet L., Ravier H., « Base de défense Rochefort-Saintes-Cognac-La Rochelle – Premier employeur des départements de Charente et Charente-Maritime réunis », Insee Flash Nouvelle-Aquitaine n° 127, octobre 2025.
- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.-L. (Ministère des Armées), « La base aérienne de Cognac-Châteaubernard, troisième employeur de Charente », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 167, octobre 2025.
- Brunet L., Ravier H. (Insee), Prigent J.-L. (Ministère des Armées), « La base aérienne de Saintes génère près de 1 000 emplois sur 13 communes », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 168, octobre 2025.
- Wojciechowski N., Dumartin S. (Insee), Prigent J.-L. (ministère des Armées et préfecture de région Nouvelle-Aquitaine), « Le 126^e régiment d'infanterie de Brive-la-Gaillarde génère près de 1 700 emplois sur une cinquantaine de communes », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 142, novembre 2023.
- Decondé C., Fabre V., « La centrale nucléaire du Blayais emploie 1 500 salariés et contribue à faire vivre 9 400 personnes », Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 126, septembre 2022.

► 5. Répartition des emplois induits selon le secteur d'activité (en %)



Lecture : En 2023, 55 % des emplois induits par la présence de la base aérienne de Rochefort relèvent du secteur non marchand de l'économie, avec 27 % dans la santé humaine et action sociale.

Sources : Ministère des Armées, BA 721, 2023 ; Insee, Flores 2021, FEE 2021, DSN 2021, recensement de la population 2020.

► Méthode

Cette étude donne une estimation du nombre d'emplois et de personnes liés aux activités de la base aérienne de Rochefort. Elle fournit une estimation à minima de l'influence économique de la base aérienne, ne pouvant garantir une exhaustivité de la sous-traitance locale issue de marchés nationaux et ne pouvant intégrer faute de données disponibles le personnel civil dans le **territoire d'observation** (regroupant les départements de la Charente, de la Charente-Maritime et leurs départements limitrophes, Gironde, Dordogne, Haute-Vienne, Vienne, Deux-Sèvres et Vendée).

La **zone d'influence** de la base aérienne comprend 46 communes, au sein desquelles plus de 1 % de la population ou plus de 1 % des emplois sont liés à la présence de la base de défense, en retirant les communes isolées et intégrant les communes enclavées pour créer un espace homogène et continu.

La **population concernée** regroupe l'ensemble des personnes appartenant aux ménages des salariés comptabilisés dans l'un des trois effets, localisées à leur lieu de résidence. La population concernée directement correspond à un nombre réel de personnes physiques. En revanche, la population liée aux effets indirect et induit correspond à des « équivalents personnes ». Les lieux de résidence des salariés de ces deux catégories ont été déterminés à partir des déclarations sociales nominatives (DSN). Le nombre de personnes de leurs ménages est estimé à partir du recensement de la population : on considère que la taille moyenne de ces ménages est identique à celle des ménages comptant au moins un actif occupé dans la commune.

► Définitions

L'**effet direct** comptabilise le personnel militaire présent sur la base de défense et leurs familles.

L'**effet indirect** correspond aux emplois salariés et à la population indirectement concernés par le biais de l'emploi généré chez les fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services de la base de défense. Il s'agit des établissements dont l'activité est consacrée, totalement ou en partie, à la consommation intermédiaire de la base de défense. On estime la part des commandes dans le chiffre d'affaires de ces établissements à partir de sources administratives. Ce ratio est ensuite appliqué à l'effectif de l'établissement pour obtenir l'effet indirect dans cet établissement.

L'**effet induit** compte les emplois salariés nécessaires pour satisfaire la consommation courante du personnel de la base de défense et des établissements intermédiaires, ainsi que de leur famille (alimentation, habillement, logements, services, etc.). Ces emplois sont localisés à proximité du lieu de résidence des salariés.

Les volumes d'emplois indirects et induits générés sont quantifiés en « équivalent salarié » car derrière un emploi peuvent intervenir plusieurs salariés consacrant seulement une partie de leur temps à la satisfaction des commandes ou des besoins des familles.

La **sphère présentielle** désigne les activités mises en œuvre localement visant à satisfaire les besoins des personnes résidentes et des touristes.

